CHAPITRE V

Effets de l'habitation du Saint-Esprit :

LES VERTUS INFUSES THÉOLOGALES ET MORALES

I

Si la béatitude se donnait uniquement à titre d'héritage, nous n'aurions pas à nous préoccuper du soin de la mériter par nos œuvres ; il suffirait pour l'obtenir de posséder, avec la grâce sanctifiante et par elle, le titre et la qualité de fils adoptif de Dieu. Tel est précisément le cas des enfants baptisés, tant qu'ils n'ont pas atteint l'âge de discrétion. Pour les adultes, il en va autrement ; car, suivant la parole de saint Augustin, celui qui nous a créés sans nous n'a pas jugé bon de nous justifier et de nous sauver sans nous [1].

Il était, en effet, à tout le moins fort convenable qu'après avoir été déifié, et élevé par un don très sublime, jusqu'à la participation de

1. « Qui creavit te sine te, non justificabit te sine te. » (S. Aug., *De Verbis Apost.*, serm. xv, cap. xi.)

l'être et de la vie de Dieu, l'homme fût mis en demeure d'agir divinement, d'exercer les fonctions de sa vie nouvelle et de devenir par là le coopérateur de Dieu et l'artisan secondaire de son propre salut. Aussi bien, le Concile de Trente, interprète infaillible de la vérité révélée, déclare-t-il ouvertement que « la vie éternelle doit être proposée aux justifiés, non seulement comme une grâce miséricordieusement promise aux enfants de Dieu par Notre-Seigneur, mais encore comme la récompense de leurs bonnes œuvres et le salaire de leurs mérites, comme une couronne de justice que le juste juge tient en réserve pour quiconque aura légitimement combattu [1]. »

C'est pourquoi l'apôtre saint Paul nous exhorte à abonder en toute sorte d'actions saintes, avec la ferme persuasion que, loin d'être stérile dans le Seigneur, notre labeur doit au contraire recevoir une magnifique récompense [2]. Et pour stimuler notre zèle et secouer notre apathie, il nous rappelle que nous ne sommes sauvés

1. « Proponenda est vita æterna, et tanquam gratia filiis Dei per Christum Jesum misericorditer promissa; et tanquam merces ex ipsius Dei promissione bonis ipsorum operibus et meritis fideliter reddenda. Hæc est enim illa corona justitiæ, quam post suum certamen et cursum repositam sibi esse aiebat Apostolus, a justo judice sibi reddendam : non solum autem sibi, sed et omnibus qui diligunt adventum ejus. » (*Conc. Trid.*, sess. vi, c. xvi.)

2. « Abundantes in opere Domini semper, scientes quod labor vester non est inanis in Domino. » (I Cor., xv, 58.) — « Nolite amittere confidentiam vestram, quæ magnam habet remunerationem. » (Hebr., x, 35.)

qu'en espérance, *spe salvi facti sumus*[1], et que pouvant toujours, hélas! perdre la grâce reçue, nous devons opérer notre salut avec crainte et tremblement[2]. Unissant sa grande voix à celle de saint Paul, le chef du collège apostolique nous crie de son côté : « Efforcez-vous, mes frères, d'assurer par les bonnes œuvres votre vocation et votre élection. En agissant de la sorte vous ne pécherez pas, et vous vous ménagerez une heureuse entrée dans le royaume éternel de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ[3]. »

Mais pour mériter, pour produire des actes en rapport avec notre élévation surnaturelle, pour être en état de nous acheminer vers cette fin d'ordre supérieur qui nous a été assignée par la divine miséricorde et que la nature est incapable d'atteindre par elle-même, pour agir divinement, en un mot, des forces, des puissances, des énergies divines, des secours spéciaux nous sont nécessaires. Dieu ne nous les a point refusés; il nous les accorde même avec une variété et une surabondance vraiment merveilleuses. De même, en effet, que dans l'ordre naturel nous possédons tout un ensemble de facultés, intellectuelles

1. Rom., VIII, 24.
2. « Cum metu et tremore vestram salutem operamini. » (Philip., II, 12.)
3. « Quapropter, fratres, magis satagite, ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis; hæc enim facientes, non peccabitis aliquando. Sic enim ministrabitur vobis introitus in æternum regnum Dei nostri et Salvatoris Jesu Christi. » (II Petr., I, 10-11.)

et sensibles, qui dérivent de l'essence de l'âme et constituent autant de principes prochains d'opération ; ainsi, dans l'ordre surnaturel, nous recevons avec l'être spirituel toute une série de puissances nouvelles, qui découlent de la grâce comme ses propriétés, perfectionnent, ennoblissent, élèvent nos facultés au-dessus d'elles-mêmes et les rendent capables de poser des actes supérieurs aux forces de la nature[1]. Sans doute, la grâce actuelle suffirait à la rigueur pour ces sortes d'opérations ; et, de fait, c'est par des secours de ce genre, passagers et transitoires, que Dieu vient en aide au pécheur non régénéré, pour le mettre à même d'accomplir les actes préparatoires à la justification.

Mais quand la vie surnaturelle est parvenue dans une âme à l'état parfait, quand elle lui a été communiquée d'une façon stable par le don de la grâce sanctifiante, ce n'est plus seulement par des secours transitoires que Dieu pourvoit à ce que cette âme puisse exercer les fonctions de sa nouvelle vie ; il lui infuse des principes d'activité proportionnés aux opérations qu'elle doit émettre, il lui donne des forces, des qualités surnaturelles permanentes, tranchons le mot, des *habitudes*, qui la mettent en état d'exercer d'une manière comme naturelle, *connaturaliter*, des

1. « Sicut ab essentia animæ effluunt ejus potentiæ, quæ sunt ejus operum principia ; ita etiam ab ipsa gratia effluunt virtutes in potentias animæ, per quas potentiæ moventur ad actus. » (S. Th., *Summa Theol.*, Ia IIae, q. CX, a. 4, ad 1.)

œuvres surnaturelles. Ces habitudes sont les vertus infuses et les dons du Saint-Esprit.

Cet organisme surnaturel a été admirablement décrit, dans une page que nous nous reprocherions de ne pas mettre sous les yeux de nos lecteurs. « C'est quelque chose d'ineffable, dit Mgr Gay, que ce rayonnement actif et bienfaisant de Dieu dans la créature qu'il habite... Avant tout, Dieu rayonne et opère dans l'essence de l'âme. Il y verse cette grâce radicale qu'on appelle sanctifiante, et qui, étant à la fois la condition et l'effet premier de sa présence surnaturelle, devient en nous un titre et comme un passage à ses autres bienfaits, et livre l'âme tout entière à ses opérations, du moins en droit, en puissance et en principe. C'est par cette grâce qu'il la délivre, qu'il l'innocente, qu'il la fait neuve, jeune, candide, ouverte à toutes les influences auxquelles il la soumet, docile à toutes les impulsions qu'il lui donne. C'est par cette grâce qu'il tient, pour ainsi dire, les racines de cette âme, et, la greffant sur lui, fait qu'elle boit sa sève trois fois sainte, et devient capable de la projeter dans toutes ces magnifiques puissances par lesquelles elle s'étend elle-même comme l'arbre par ses rameaux. Ces puissances naturelles, si nombreuses, si variées et déjà si admirables, sont divinement perfectionnées par cette diffusion intérieure, chacune selon son ordre, sa fonction et sa fin. Toutes en reçoivent des qualités nouvelles, supérieures, essentiellement surnaturelles, qui sont tout à la fois des souplesses et des énergies, des docilités et des forces, des transparences et des foyers, rendant l'âme plus passive

sous la main de Dieu et en même temps plus active à le servir et à faire ses œuvres. Ce sont d'abord ces vertus souveraines qu'on nomme théologales, la foi, l'espérance et la charité. L'expérience nous fait voir que l'unique lumière du soleil s'épanouit en plusieurs couleurs, et d'abord en trois principales. Il semble que ces trois grandes vertus soient l'épanouissement immédiat de la grâce sanctifiante. Ce sont ensuite les vertus infuses, soit intellectuelles, soit morales. Ce sont les dons du Saint-Esprit qui, dérivant des trois vertus théologales comme de leur source, mettent l'âme en état d'exercer divinement les vertus secondaires et deviennent les germes féconds des fruits que Dieu veut récolter en nous. Sans doute le seul sacrement de la confirmation donne d'office l'abondance de ces dons sacrés; mais le simple état de grâce en implique la présence dans l'âme, et il n'y a pas un seul juste qui ne les possède tous dans telle ou telle mesure[1]. » L'enfant lui-même, baptisé à l'aurore de la vie et incapable à cet âge d'acte bon ou mauvais, reçoit néanmoins avec la grâce tout cet ensemble de vertus surnaturelles, comme autant de semences que l'Esprit-Saint jette dans son âme, afin que, au premier éveil de la raison, elles soient là, prêtes à entrer en exercice et à donner leurs fruit .

---

1. Mgr Gay, *De la vie et des vertus chrétiennes* 1er traité.

II

On peut déjà voir par ce qui vient d'être dit qu'un quadruple élément constitue la vie surnaturelle du juste : la grâce habituelle ou sanctifiante, les vertus théologales, les vertus morales infuses et les dons du Saint-Esprit. Il ne sera pas hors de propos de consacrer ici quelques pages à l'exposition sommaire de la nature, du rôle, du fonctionnement de ces divers éléments. Si l'étude de la vie organique et rationnelle offre au physiologiste et au philosophe un attrait non médiocre, quel intérêt puissant ne doit pas avoir pour un chrétien la connaissance des organes, des fonctions, des phénomènes de la vie surnaturelle, bref des moyens employés par l'Esprit-Saint pour causer et promouvoir la sanctification de son âme ? Nous ne dirons qu'un mot du rôle de la grâce, dont nous avons suffisamment exposé plus haut la nature et les effets.

Pour mettre l'homme en état d'exercer les actes qui doivent le conduire à la vision béatifique, terme final de ses destinées, Dieu verse d'abord en lui la grâce sanctifiante qui joue dans l'ordre surnaturel le rôle de l'âme dans celui de la nature. De même, en effet, que par son union avec le corps l'âme fait d'une matière vile et inerte un être vivant et humain, ainsi la grâce, véritable forme d'un ordre supérieur, communique à qui la reçoit un être nouveau, un être spirituel et divin, qui fait de l'homme un chré-

tien et un enfant de Dieu[1]. Et parce que l'être est la perfection propre de l'essence, tout ainsi que l'opération est celle des puissances, la grâce est reçue dans l'essence même de l'âme qu'elle rend participante de la nature divine, tandis que les vertus qui l'accompagnent ont pour sujet les diverses facultés humaines qu'elles élèvent et perfectionnent en ajoutant à leurs forces natives une énergie de surcroît, plus haute et plus puissante[2].

Nul ne doit donc s'étonner que, à l'instar de l'âme qui n'agit pas directement par sa substance, mais par l'intermédiaire de ses facultés, la grâce sanctifiante n'opère pas non plus immédiatement par elle-même, mais par l'entremise des vertus infuses et des dons qui lui tiennent lieu de puissances[3]. Elle est bien, il est vrai, un principe de vie et d'opération, mais c'est un

---

1. « Infunditur divinitus homini ad peragendas actiones ordinatas in finem vitæ æternæ primo quidem gratia, per quam habet anima quoddam spirituale esse. » (S. Th., *De virt. in comm.*, q. un., a. 10.)

2. « Oportet dicere quod gratia sit in essentia animæ, perficiens ipsam, in quantum dat ei quoddam esse spirituale, et facit eam per quamdam assimilationem consortem naturæ divinæ, ut habetur 2 Petr., I, 4, sicut virtutes perficiunt potentias ad recte operandum. » (S. Th, *De Verit.*, q. XXVII, a. 6)

3. « Sicut essentia animæ immediate est essendi principium, operationis vero principium est mediantibus potentiis, ita immediatus effectus gratiæ est conferre esse spirituale, quod pertinet ad informationem subjecti... Sed effectus gratiæ mediantibus virtutibus et donis est elicere actus meritorios. » (S. Th., *De Verit.*, q. XXVII, a. 5, ad 17.)

principe radical et éloigné, non un principe immédiat et prochain ; c'est la racine ou le tronc de l'arbre, les vertus surnaturelles en sont les branches ; or, comme chacun sait, ce sont les branches qui d'ordinaire portent les fleurs et les fruits.

Nous avons nommé les vertus surnaturelles et infuses. On les appelle *surnaturelles*, parce qu'elles surpassent la portée et les exigences de la nature ; *infuses*, parce que, à l'inverse des vertus *naturelles* ou *acquises* qui sont le résultat de l'activité humaine et s'acquièrent par la répétition fréquente des mêmes actes [1], elles ne peuvent provenir que de Dieu, qui les cause lui-même en nous sans notre coopération effective, mais non cependant sans notre consentement [2]. On les désigne encore sous le vocable de vertus *chrétiennes*, parce qu'elles sont l'apanage exclusif du parfait chrétien, c'est-à-dire du membre

1. Les vertus naturelles s'acquièrent ordinairement par la répétition fréquente des mêmes actes. Sans doute, Dieu pourrait, s'il le jugeait bon, conférer à quelqu'un ces vertus sans qu'il lui en coûtât ni peine ni effort, comme il conféra aux apôtres le don des langues, dont ils auraient pu acquérir la connaissance par l'étude; mais alors même elles ne seraient infuses qu'accidentellement, *per accidens*, comme dit l'Ecole, et demeureraient des vertus naturelles, spécifiquement différentes des vertus chrétiennes, qui ne peuvent s'acquérir que par infusion. — (Ad rem cf. S. Th., Ia IIae, q. LI, a. 4.)

2. « Virtus infusa causatur in nobis a Deo sine nobis agentibus, non tamen sine nobis consentientibus; et sic est intelligendum quod dicitur : *Quam Deus in nobis sine nobis operatur*. » (S. Th., Ia IIae, q. LV, a. 4, ad 6.)

vivant de Jésus-Christ ; venues avec la grâce, elles croissent, se développent et disparaissent avec elle, sauf la foi et l'espérance, qui persévèrent dans le pécheur et ne sont détruites que par une faute grave en opposition avec elles. Les vertus infuses sont donc implantées en nous pour élever et transformer les énergies de la nature et les rendre capables d'opérations méritoires de la vie éternelle, comme on greffe sur un sauvageon les rameaux d'une espèce plus excellente et plus noble, et la sève naturelle de l'arbuste, en passant à travers la greffe, se corrige et s'épure au point de produire des fruits qui ne sont plus comme auparavant âpres et sauvages, mais doux et exquis.

Au nombre des vertus infuses il faut mettre en première ligne les trois vertus *théologales*, ainsi nommées parce qu'elles ont Dieu même pour objet, que lui seul peut les répandre dans les cœurs, et que c'est à la révélation divine que nous sommes redevables de leur connaissance [1]. Impossible de révoquer en doute l'existence de ces vertus, dont saint Paul fait une mention expresse dans sa première épître aux Corinthiens : « Maintenant, dit-il, demeurent ces trois vertus, la foi, l'espérance et la charité ; mais la plus excellente des trois est la charité. *Nunc autem manent fides, spes, charitas : tria hæc; major autem horum est charitas* [2]. » Le Concile de Trente n'est pas moins formel. Il enseigne,

1. S. Th., Ia IIae, q. LXII, a. 1.
2. I Cor., XIII, 13.

en effet, que « dans la justification l'homme reçoit, avec la rémission des péchés, les trois vertus de foi, d'espérance et de charité, infuses en même temps dans son âme par Jésus-Christ, sur lequel il est greffé[1] ».

Ces preuves d'autorité deviennent encore plus convaincantes quand on considère la fin vers laquelle nous devons tendre et nous acheminer par nos actes. Si cette fin n'était autre que la béatitude proportionnée à la nature, les forces naturelles, aidées du secours divin, nous suffiraient pour y parvenir. Mais parce que, dans sa bonté infinie, Dieu a daigné nous appeler à une fin surnaturelle, à la participation de sa propre béatitude, à la possession de biens qui dépassent absolument la portée de nos facultés, il est de toute nécessité qu'il surajoute à nos forces natives d'autres principes d'agir plus puissants, des énergies d'ordre divin en rapport avec le but qu'il s'agit de poursuivre et d'atteindre. Ces principes supérieurs sont, tout d'abord, les trois vertus théologales de foi, d'espérance et de charité, qui nous ordonnent vers la fin dernière qui est Dieu[2].

---

1. « In ipsa justificatione cum remissione peccatorum hæc omnia simul infusa accipit homo per Jesum Christum, cui inseritur, fidem, spem et charitatem. » (*Conc. Trid.*, sess. VI, c. 7.)

2. « Per virtutem perficitur homo ad actus quibus in beatitudinem ordinatur. Est autem duplex hominis beatitudo, sive felicitas. Una quidem proportionata humanæ naturæ, ad quam scilicet homo pervenire potest per principia suæ naturæ. Alia autem est beatitudo naturam hominis excedens, ad quam homo sola divina virtute pervenire potest secundum quamdam Divinitatis participationem... Et quia hujusmodi beatitudo proportionem humanæ naturæ excedit, principia naturalia hominis, ex quibus procedit ad bene agendum secundum suam proportionem, non sufficiunt ad ordinandum hominem in beatitudinem prædictam; unde oportet quod superaddantur homini divinitus aliqua principia per quæ ita ordinetur ad beatitudinem supernaturalem, sicut per principia naturalia ordinatur ad finem connaturalem; non tamen absque adjutorio divino : et hujusmodi principia, virtutes dicuntur theologicæ. » (S. Th., Iª IIªᵉ, q. LXII, a. 1.)

Que faut-il, en effet, pour qu'un être raisonnable soit en mesure de tendre d'une manière droite et régulière à une fin déterminée? Qu'il en ait la connaissance et le désir. La connaissance : comment s'y acheminer sans cela? Le désir : autrement il ne se mettrait point en peine de l'obtenir. Mais le désir efficace d'un bien suppose la confiance qu'on pourra l'acquérir, car le sage ne se met point en mouvement vers un but qu'il estime hors d'atteinte; puis l'amour, car on ne désire que ce qu'on aime. De là, pour disposer notre âme et la rendre apte à s'acheminer librement vers le terme de ses destinées surnaturelles, la nécessité des vertus théologales : de la foi, qui nous montre en Dieu, vu et possédé tel qu'il est en lui-même, la fin suprême à laquelle nous sommes appelés; de l'espérance, par laquelle, confiants dans le secours qui nous a été promis, nous attendons du Père céleste et la béatitude éternelle et les moyens nécessaires ou utiles pour y parvenir; de la charité enfin,